

La parole à

Vous avez lancé votre offre pour l'ISF 2017, au travers du FCPI NextStage CAP 2023 ISF. Ce FCPI a déjà réalisé une première campagne ISF. Quels sont vos objectifs ?

Agréé fin décembre 2015, le **FCPI NextStage CAP 2023 ISF** est conçu pour collecter sur deux campagnes ISF (2016 et 2017). À fin décembre 2016, nous avons déjà levé 7,5 millions d'euros sur ce FCPI et sa date de fin de commercialisation est fixée au 30 juin 2017. Il s'agit du 8^{ème} FCPI de la gamme « NextStage CAP », gamme que nous commercialisons depuis 2010.

Pourquoi avoir créé ce produit au profit des contribuables à l'ISF ?

Pour la plupart des entrepreneurs, la création d'un business s'est déroulée dans la difficulté et résulte, dès l'origine, d'une prise de risque importante. L'ISF pousse nombre d'entre eux à s'expatrier, et cela constitue un problème sur le plan de la création d'emplois en France. Sur les 20 dernières années, on constate que 88 % des emplois européens ont été créés grâce aux entrepreneurs.

Depuis 2008, année de création de notre 1^{er} véhicule « ISF », nous proposons aux investisseurs de diversifier leur patrimoine et de réduire leur imposition, tout en privilégiant l'investissement dans les PME et les ETM (Entreprises de Taille Moyenne – CA entre 10 et 500 M€). Les PME et les ETM sont les moteurs essentiels de la croissance économique et de la création d'emplois. Nous sommes convaincus que la compétitivité de notre pays dépend de sa capacité à les faire grandir.

Vous investissez dans des PME et des ETM cotées. Quel est l'intérêt pour les investisseurs ?

Les investisseurs des FCPI depuis 1997 et des FIP depuis 2003 peuvent être frustrés par les nombreuses prolongations des fonds passés. Grâce à la liquidité apportée par les marchés Alternext et Eurolist B/C, le **FCPI NextStage CAP 2023 ISF** a pour objectif d'accompagner au minimum 25 sociétés innovantes et surtout, de proposer une durée de vie « fixe et non prorogable ». Il s'agit d'un engagement de NextStage AM pour liquider ce FCPI le 31 décembre 2023. C'est la particularité de notre gamme de FCPI « NextStage CAP ».

Concrètement, nous avons liquidé le 1^{er} FCPI de notre gamme le 31 janvier 2017. À cette occasion, les souscripteurs du FCPI NextStage CAP 2016 (lancé en 2010) ont réalisé une performance de +16,88% (hors prise en compte de la réduction fiscale).

Quelles sont les plus belles réussites d'entreprises de ce 1er FCPI de votre gamme ?

La performance du FCPI NextStage CAP 2016 a été très régulière, car la plupart des sociétés ont enregistré une croissance régulière de leur valeur. On peut parler d'un portefeuille très homogène. Cependant, certaines sociétés ont attiré davantage de lumière à l'image de la cession d'Octo Technology à Accenture en 2016 pour plus de 100 M€. Nous étions exposés jusqu'à 28% du capital d'Octo Technology, dans le secteur du conseil en technologie informatique. Nous pouvons également citer Harvest qui réalisait 7 M€ de revenus en 2005 contre 25 M€ aujourd'hui. Il s'agit du spécialiste des logiciels de gestion de patrimoine et

d'agrégation de comptes. Nous vous rappelons que les performances passées ne présagent pas des performances futures.



FCPI NextStage CAP 2023 ISF

50% de réduction d'ISF*

et 0% d'impôt sur les plus-values, hors prélèvements sociaux (à la sortie)

1. **DURÉE DE VIE** : 6,5 ans non prorogeable (31/12/2023), pour les investisseurs en juin 2017

2. **DIVERSIFICATION CIBLE** : une trentaine de sociétés cotées (objectif minimum 25)

3. **SOLIDITÉ** : des PME-ETI solides, selon NextStage AM

*** L'investissement dans le FCPI NextStage CAP 2023 ISF présente un risque de perte en capital et une durée de blocage des parts jusqu'au 31 décembre 2023. Consultez les DICI, règlements et notes fiscales disponibles sur demande. Document non contractuel qui ne représente pas une sollicitation à la souscription. La réduction d'impôt est soumise au respect des conditions précisées dans la documentation réglementaire des fonds. Consultez votre conseiller financier. Les performances passées ne présagent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. La valeur liquidative peut ne pas refléter le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.**